# **energie**agence

#### - Public Cible -

Techniciens, Ingénieurs de bureau d'étude, Architectes, Property managers, Facility managers, maîtres d'ouvrages

#### Secteur Cible

Administration, Entreprises de services

#### - Pré-Requis

Connaissances techniques en physique du bâtiment





#### Lieu:

energieagence 60A, rue d'Ivoix L-1817 Luxembourg



**session 1:** 25/02/2026 08:30 - 16:30



#### Durée :

8 heures



#### Langue:

FR



#### Formateur:

Jeremy HARIK (JH Consult)



Prix: 650 € HTVA / member **REG107\_26.1** 

## SCHULUNG | FORMATION

# KLIMABONUS : pour les nouvelles constructions de logement

Cette formation propose un aperçu concis du processus de certification LENOZ et met l'accent sur les critères de la catégorie 4 servant à évaluer les matériaux de construction et les labels de durabilité (p. ex. lenv, lprim, Edp, FSC). Elle prépare de manière ciblée à l'examen menant au label de qualité «Klima-Agence certified».

→ En complément, veuillez également consulter la formation « KLIMABONUS : possibilités de subvention pour les bâtiments existants + installations techniques »

### **Objectif**

La formation transmet des connaissances solides sur le processus de certification LENOZ et sur l'évaluation des matériaux de construction durables (p. ex. au moyen des critères de la catégorie 4). Elle permet aux participant·e·s de réussir l'examen menant au label de qualité « Klima-Agence certified »

## **Programme**

Aperçu de la certification LENOZ et de son importance pour le marché résidentiel luxembourgeois

- Évaluation environnementale des matériaux de construction (critère 4.1)
- Besoin en énergie primaire sur le cycle de vie (critère 4.2)
- Évaluation et utilisation durable de la ressource bois (critère 4.3)
- Analyse des besoins en eau potable et des volumes d'eaux usées (critère 4.4)
- Autoconsommation d'électricité (critère 4.6)
- Revitalisation et utilisation durable des bâtiments existants (critère 4.9)
- Isolation acoustique dans les bâtiments résidentiels (critère 5.1)
- Capacité de montage et de démontage des éléments de construction (critère 5.8)
- Santé et qualité de l'air intérieur (critère 6.8)







